

L'aménagement des espaces récréatifs : une réflexion terminologique

Par **Benjamin Branget**, chargé de cours, Université du Québec à Trois-Rivières,
Étudiant au doctorat interdisciplinaire en aménagement, Université de Montréal

ESPACES RÉCRÉATIFS : ÉCLIPSE, MIRAGE OU RENOUVEAU?

Comme le signalait un précédent bulletin (vol. 20, no.7 – 2023), l'aménagement des espaces de loisir demeure un exercice complexe qui est loin d'être strictement fonctionnel, réglé ou déconnecté du contexte et des besoins qui l'engendrent. Les espaces publics à vocation récréative n'y échappent pas. De plus, ils occupent maintenant une place de choix dans la réponse aux défis que rencontrent les milieux de vie et les communautés qui y évoluent (ex. : enjeux sanitaires, sociétaux et environnementaux). Entre autres, la question de la mise en relation d'individus et de groupes issus de différentes générations mérite un temps d'arrêt tant cette approche de conception dite « générationnelle » a semblé et semble encore donner lieu à de nombreuses initiatives au cours des dernières années.

Bien qu'éminemment à propos, cette préoccupation n'a pas entraîné à ce jour une véritable rupture voire un réel changement de paradigme en matière d'aménagement des espaces de loisir. La juxtaposition de zones et d'équipements propices aux activités a priori plébiscitées par certaines franges de la population demeure une pratique courante avec en toile de fond l'espoir que celles-ci entrent en relation spontanément et durablement. Or, la magie semble trop peu souvent opérer, lorsqu'elle opère. Cela invite donc à repenser la manière de se représenter et de concevoir de tels espaces et les relations qui pourraient éventuellement s'y développer un jour entre leurs occupants.

La réflexion qui fait l'objet de ce bulletin constitue un essai de catégorisation appliqué. Elle a été inspirée par l'article de Pierre De Coninck (1996), « De la disciplinarité à la transdisciplinarité : à la recherche d'une panacée ou d'une attitude? » *Info-Stoper*, vol. 4 (1), mars, Université de Sherbrooke puis d'échanges avec son auteur. L'auteur remercie Pierre De Coninck d'avoir généreusement alimenté cette réflexion.

Multi, pluri, inter ou trans ... Générationnelle?

Selon une perspective interactionniste, des échanges et transferts de plusieurs types peuvent avoir lieu au sein des espaces récréatifs ou des infrastructures récréatives fréquentés par différentes générations. Cette section propose une réflexion conceptuelle centrée sur les infrastructures récréatives à l'attention de différentes générations¹. Les quatre approches

décrites ci-après relèvent de logiques, perspectives ou agencements qui leur sont propres. Pour faciliter la compréhension des variations présentées, celles-ci s'accompagnent d'une analogie, d'une déclinaison appliquée et suggèrent certaines interventions d'aménagement particulières, essentiels à la qualité de vie des collectivités.

¹ Une approche similaire pourrait être appliquée à des champs disciplinaires, des services, des divisions organisationnelles, voire à de nombreux autres objets.

Multi Du latin *multum* : beaucoup, divers (entendu comme diversité de domaines)

Pluri Du latin *plures* : plusieurs; indique la pluralité (entendu comme domaines connexes)

Inter Du latin *inter* : entre; exprime la réciprocité ou l'action mutuelle

Trans Du latin *trans* : au-delà; exprime l'idée de changement, de traversée, de dépassement

L'infrastructure récréative multigénérationnelle

rassemble différentes générations au sein d'un même espace par simple juxtaposition (somme des générations). Cette approche est principalement observable au sein d'espaces non aménagés, libres ou vacants (terrain vague, friche, zone tampon, lisière et autres interstices). Un espace naturel non aménagé, tel un boisé municipal (ou une clairière) fréquenté et partagé par différents individus et groupes, illustre cette configuration. Les groupes y évoluent de manière autonome et exclusive, chacun l'occupant et se l'appropriant à sa guise selon sa vision et ses intérêts propres sans pour autant tenir compte de ceux des autres ce qui évacue toute intention ou projection commune de l'espace. Aucun agencement particulier n'encourage une activité plus qu'une autre ni incite l'établissement de relations entre chacun des groupes. L'attention ne porte aucunement sur l'usage de l'espace concerné ni même sur les expériences que chacune des entités y vit ou sur la manière dont elles se les approprient. Malgré tout, ce partage de l'espace implique certains rapprochements qui peuvent éventuellement donner lieu à des contacts, des échanges, à de nouvelles relations et rapports entre les individus et groupes. La présence des autres peut ainsi être tolérée voire éventuellement évoluer en conflit en cas d'incompatibilité entre les occupants et leurs usages.

L'espace peut être vu comme un casse-tête dont les pièces sont dispersées sur le plateau. Elles sont plus ou moins distantes les unes des autres et ne se touchent pas. Par ailleurs, il n'est pas assuré qu'elles véhiculent une vision commune de l'espace.

L'infrastructure récréative plurigénérationnelle

se caractérise pour sa part par le rassemblement de plusieurs générations (au moins deux) au sein d'un même espace tout en présentant une certaine harmonie de style. Cette approche traduit la volonté (peu affirmée toutefois) de rapprocher et mettre en relation les différents groupes. Par de menues interventions, il est ainsi possible de suggérer l'échange ou d'inviter à un début de relation sans pour autant que ceux-ci ne se matérialisent par un agencement particulièrement formalisé ou étoffé. Dans ce cas, le boisé pourrait offrir des stationnements joutés d'aires d'accueil à ses points d'accès ainsi que quelques sentiers menant à certains points de vue, à des pièces de mobilier urbain accessibles. Ces interventions peuvent éventuellement permettre à certains individus et groupes de se croiser, de prendre contact et d'échanger.

Ici, les pièces du casse-tête sont dispersées sur le plateau. Elles sont plus ou moins distantes les unes des autres et ne se touchent pas ou en de rares occasions. Leur distribution intentionnelle peut en être la cause tout en considérant que celle-ci puisse révéler voire traduire une vision commune, du moins en partie de la nature et de l'usage de l'espace.

L'infrastructure récréative intergénérationnelle

dépasse la juxtaposition qui définit les deux approches précédentes. Cette configuration, qui semble actuellement la plus dominante en matière d'aménagement d'infrastructures récréatives, vise la cohabitation de plusieurs groupes au sein d'un même espace. De la sorte, elle intègre équitablement les réalités, besoins et aspirations de tous les groupes concernés, puis

tente d'y répondre de manière volontaire et affirmée par des interventions concrètes et cohérentes à l'égard des besoins, limites et capacités de toutes et tous, de chacune et chacun. Cela en fait un exercice particulièrement complexe. De plus, cette configuration considère l'existence d'interrelations entre les générations, qu'elle anticipe et recherche sans pour autant les contrôler. Cela permet d'anticiper un enrichissement mutuel entre les groupes qui se matérialisera lors de la mise en relation et cohabitation des générations. Toutefois, les effets produits par cette configuration pourront faire émerger de nouveaux enjeux justement induits par l'échange et les protagonistes impliqués (ex. : conflits de générations, de valeurs, de personnalités, de cohabitation).

En pratique, cette approche se traduit par l'intervention d'un professionnel ou d'une professionnelle (en loisir, urbaniste, aménagiste, architecte, etc.) qui agit en solo ou en équipe et qui met à profit son expertise pour (ré)aménager le boisé (ex. : définition de zones d'activités, développement/consolidation de réseaux, accès, équipements et services à l'utilisateur). Dans cet exercice, le ou la spécialiste transpose sa vision et ses valeurs tout en cherchant à créer la rencontre, l'échange et le dialogue entre les usagers. Cette quête l'invite à intégrer différents individus et groupes lors de séances d'idéation et de consultation, puis à proposer des interventions cohérentes en vertu de tous les paramètres à considérer. Ainsi, après avoir impliqué et consulté la population, le ou la spécialiste peut par exemple privilégier des interventions qui conféreront le statut de parc municipal au boisé : définir et agencer différents espaces d'activités, par exemple réservés à l'observation de la faune et de la flore, aux activités nautiques, à l'agriculture urbaine (potagers ou jardins communautaires) et situés à proximité d'un espace de détente composé de tables à pique-nique, en réguler l'accès selon l'activité donc l'usage, selon l'utilisateur, selon la saison ou selon l'horaire, consolider les sentiers existants sous forme de réseau, offrir des équipements et services variés et en réguler l'offre. Dès lors, la rencontre entre les individus et groupes peut s'en trouver grandement stimulée.

Dans ce troisième cas de figure, les pièces du casse-tête sont dispersées sur le plateau. Elles sont plus ou moins distantes les unes des autres et ne se touchent pas ou en de rares occasions. Occasionnellement, elles s'imbriquent et permettent l'émergence de nouveaux agencements ou de nouvelles structures.

L'infrastructure récréative transgénérationnelle, quant à elle, ne se contente pas de favoriser les interactions entre les générations. Au contraire, elle tend à s'éloigner des singularités de chacune des générations pour produire un nouveau paradigme d'aménagement. Les générations sont ici totalement intégrées et enchâssées dans les préoccupations qui guident la conception desdits espaces. Elles font partie intégrante de la démarche et la codéveloppent, au même titre et au même niveau que le professionnel ou la professionnelle. Cela implique de ne pas seulement prendre en compte les groupes issus de générations différentes, mais aussi de les impliquer et intégrer complètement à la démarche selon une approche collaborative. Cela requiert toutefois de miser sur la concertation, l'implication et la pleine intégration des acteurs et de leur réalité.

Cela est possible uniquement si la connaissance de chacune des générations est complète et se transpose concrètement dans les choix d'aménagement réalisés. Cela implique donc que la conception des infrastructures récréatives mobilise des interventions profitables à toutes les générations et entraîne une modification de la conception elle-même au profit de cet *au-delà* qui leur est bénéfique. Dès lors, il pourrait être possible d'envisager de dépasser le rôle récréatif des infrastructures pour englober des enjeux plus globaux tels ceux relatifs au développement durable, au développement social, à la santé individuelle et publique des générations actuelles, futures et montantes. Le développement du boisé, de ses espaces, activités, équipements et services peut donc être l'objet d'un projet collaboratif concerté qui permet au milieu de répondre à de multiples enjeux qui le concernent tout en anticipant les besoins des générations futures. Ici, la forme des pièces du casse-tête peut s'agencer selon les intentions formulées et construites collec-

tivement sans que le projet soit prédéterminé. Autrement dit, une vision commune est codéveloppée au travers du projet. Cela favorise l'imbrication des pièces, autorise l'émergence de nouveaux agencements ou de nouvelles structures et donne éventuellement lieu à des configurations nouvelles (ex. : élévations et structures aériennes 3D) offrant d'autres possibilités de composition et recomposition.

Dépasser le cadre des approches « multi » et « pluri »

À la lumière de ce qui précède, la conception des espaces destinés à favoriser une véritable rencontre entre des individus et groupes de différentes générations requiert de dépasser le cadre des approches « multi » et « pluri ». D'ailleurs, celles-ci ne semblent plus ou peu d'actualité dans les municipalités québécoises. A contrario, la perspective « inter » semble actuellement être l'approche dominante privilégiée par les collectivités locales alors qu'elle cible la cohabitation d'usagers issus de différentes générations par l'intégration de leurs réalités, besoins et caractéristiques à l'issue d'un processus consultatif. Ici le professionnel ou la professionnelle s'emploie à convaincre la population qu'il ou elle dispose de la solution la plus « indiquée » à mettre en œuvre, la complexité de la réalité ne pouvant être appréhendée par celle-ci.

L'approche « trans » pour sa part est d'un autre type. Elle transcende les précédentes en offrant un renouveau dans la définition et conception des espaces de loisir en ayant recours à la concertation. Elle va ainsi au-delà des bienfaits attendus des précédentes approches en englobant des enjeux beaucoup plus larges et porteurs pour un milieu. Fait à noter, cette approche ne peut être envisagée que si les parties prenantes du projet établissent rapidement des relations empreintes d'une véritable ouverture et écoute et que celles-ci perdurent dans le temps.

Vers un changement de paradigme?

Cette réflexion est une invitation à remettre en question les représentations innées ou acquises, les valeurs, les pratiques et les partis pris en matière d'aménagement des espaces de loisir publics. Elle constitue aussi une incitation à en évaluer le poids, les écueils et autres dérives afin d'améliorer les pratiques de demain. Totalement transposable à de nombreux autres objets (disciplines, services et fonctions organisationnelles), elle peut faciliter la compréhension de certains phénomènes et éventuellement constituer l'embryon de changements féconds. Dans cette optique, l'approche transdisciplinaire semble tout indiquée pour inspirer et mener cette réflexion et entrer ensemble dans la discussion.

En outre, envisager un renouveau des logiques qui prévalent pour l'aménagement des bibliothèques, centres communautaires, stades et autres enceintes sportives, parcs et espaces verts, jardins, rues, ruelles et autres espaces publics nécessite de s'intéresser à plusieurs questions fondamentales. Par exemple, la question des finalités dévolues à ces espaces ou les usages qui y sont prévus ou permis, leur possible instrumentalisation par les pouvoirs publics sont des points de réflexion. De plus, la capacité de procéder à un changement véritable, soit de remettre en question l'hégémonie de certaines représentations politiques et pratiques d'aménagement cristallisées au XIX^e siècle constitue également, sans s'y limiter, l'amorce indispensable à la conceptualisation d'une approche renouvelée de la planification et de l'aménagement des espaces de loisir publics. À terme, une réflexion devrait s'imposer quant à la capacité de ces derniers de répondre aux besoins évolutifs de publics toujours plus hétéroclites, que ce soit en termes d'identité et de genre, d'âge, de capacités, de culture et de religion parmi de nombreux autres éléments. Pareille attention devra s'attarder aux dispositifs et autres interventions concrètes qui permettront de rejoindre les publics et finalités visés. L'étude et l'observation des besoins et dispositifs permettront sans aucun doute d'identifier les interventions les plus porteuses sur les registres social et récréatif.